

Siège Social / Secrétariat : 3, rue Fusch à 4000 Liège

E-mail : feditowallonne@skynet.be

Site internet : www.feditowallonne.be

N° Entreprise : 433197842

N° Compte bancaire : BE26 2400 0395 0429

Rapport d'activités 2018

Avec le soutien



L'AVIQ, l'Agence pour une Vie de Qualité

TABLE DES MATIERES

I. Listing des associations membres au 31.12.2018	page 3
II. Composition du Conseil d'Administration au 31.12.2018	page 7
III. Composition du bureau au 31.12.2018	page 7
IV. Equipe FEDITO WALLONNE	page 8
V. Mode de fonctionnement interne de la Fédération	page 10
VI. Année 2018 – Contexte et chantiers	page 13
VII. Travail interne de la Fédération	page 26
VIII. Activités liées au Ministère de l'Action Sociale, de la Santé, de l'Egalité des chances, de la Fonction publique et de la Simplification administrative de la Région wallonne	page 29
IX. Collaborations et partenariats	page 31
X. Activités permanentes du Staff de coordination	page 37
XI. Perspectives	page 39

I. LISTING DES ASSOCIATIONS MEMBRES AU 31 DECEMBRE 2018

Notre Fédération regroupe à ce jour **50 membres effectifs** (services et réseaux).

Le statut de membre effectif est réservé aux personnes morales qui :

- ont leur siège social en Région wallonne ou qui sont agréées ou subventionnées par la Wallonie pour des missions exclusivement développées sur le territoire wallon,
- ont déposé leurs statuts et, le cas échéant, leur règlement d'ordre intérieur au secrétariat de la fédération,
- sont admis par l'Assemblée générale statuant à la majorité des 2/3 des membres présents ou représentés et sur présentation du conseil d'administration,
- sont en ordre de cotisation,
- s'engagent à respecter les statuts, le règlement d'ordre intérieur ainsi que les textes fondateurs et les chartes de la FEDITO WALLONNE :
 - Charte éthique ;
 - Complémentarité et concurrence ;
 - Exigence déontologique de la FEDITO WALLONNE concernant les rapports entre le Secteur de l'Aide et des Soins en matière d'addictions et d'usages psychotropes et le Secteur Judiciaire et Sécuritaire.

1. AIGS Avenue Joachim, 49 4300 Waremme	2. ALFA Rue de la Madeleine, 17 4000 Liège
3. ALTO Rue Théophile Massart, 96 7000 Mons	4. ASARBW asbl Réseau Assuétudes Brabant Wallon Rue des Fusillés, 18-20 1340 Ottignies
5. AVAT Rue de Dinant, 22 4800 Verviers	6. RESEAU LA CAHO Rue Despars, 96 7 500 Tournai
7. CAP FLY Rue du Ruisseau, 17 4 000 Liège	8. CAAT/Freedom Rue de Biezet, 2 7600 Péruwelz

<p>9. RESEAU C.A.P.C Grand Rue, 3 6200 Châtelet</p>	<p>10. CITADELLE Rue de la Citadelle, 135 7500 Tournai</p>
<p>11. CLA Rue de Luxembourg, 15 6900 Marche-en-Famenne</p>	<p>12. Clinique Notre Dame des Anges Rue Emile Vandervelde, 67 4000 Liège</p>
<p>13. CLEAN Rue Nicolas Kinet, 5/7 4020 Liège</p>	<p>14. COMPTOIR CHARLEROI Avenue Général Michel, 5 6000 Charleroi</p>
<p>15. Comptoir L'Echange Rue des Brasseurs, 112-114 5000 Namur</p>	<p>16. DESTINATION Rue de la Station, 11 5500 Dinant</p>
<p>17. ESPERANCE Rue du Fosteau, 42 6530 Thuin</p>	<p>18. ELLIPSE - ALISE Rue du Houssu, 99 7141 Carnières</p>
<p>19. ESPAS Rue de la Caserne, 40 6700 Arlon</p>	<p>20. FARES Rue de la Concorde, 56 1050 Bruxelles</p>
<p>21. Hautes-Fagnes Rue Malgrave, 1 4960 Malmedy</p>	<p>22. Nadja Rue Souverain Pont, 56 4000 Liège</p>
<p>23. ODAS Rue du Moulin, 15 6740 Etalle</p>	<p>24. PHARE Grand Place, 1 7700 Mouscron</p>
<p>25. PHENIX Chaussée de Dinant, 19-20 5000 Namur</p>	<p>26. RESEAU RASANAM Rue St Hubert, 84 5100 Dave</p>
<p>27. RESEAU R.A.S.A.C Rue des Bleuets, 1 7160 Chapelle-Lez-Herlaimont</p>	<p>28. RESEAU R.A.F Bld Louise, 18 6460 Chimay</p>
<p>29. RESEAU RAMBO Rue de la Seuwe, 15 7000 Mons</p>	<p>30. RELIA Quai des Ardennes, 24 4020 Liège</p>
<p>31. CNP Saint-Martin Rue Saint-Hubert, 84 5100 Dave</p>	<p>32. RASSAEF Rue de Dinant, 18 4800 Verviers</p>
<p>33. REPIT Faubourg Saint Germain, 46 5660 Couvin</p>	<p>34. RESSORT Clos des Marronniers, 213/5 1480 Tubize</p>

<p>35. SESAME Rue de Bruxelles, 18 5000 Namur</p>	<p>36. Prévention-Santé Mentale CPAS de Charleroi Rue Léon Bernus, 18 6000 Charleroi</p>
<p>37. S.A.P Aubange Rue Haute, 22 6790 Aubange</p>	<p>38. SYMBIOSE Rue des Bleuets, 1 7160 Chapelle-Lez Hairlemont</p>
<p>39. S.E.P.T Rue de la Seuwe, 17 7000 Mons</p>	<p>40. SYNAPSE Rue du Saudart, 2 7000 Mons</p>
<p>41. SOLAIX Rue des Brasseurs, 8 A 6650 Bastogne</p>	<p>42. START MASS Rue Montagne Ste Walburge, 22-26 4000 Liège</p>
<p>43. La Teignouse Av. François Cornesse, 61 4920 Aywaille</p>	<p>44. THAIS Rue Pierreuse, 31 4000 Liège</p>
<p>45. TRANSITION Ch. De Gilly, 216 6060 Gilly</p>	<p>46. TREMPOLINE Grand Rue, 3 6200 Châtelet</p>
<p>47. UNIVERS SANTE Place Galilée, 6 1348 Louvain-La-Neuve</p>	<p>48. Réseau WAB Grand Rue, 3 6200 Châtelet</p>
<p>49. ZEPHYR Rue de Falisolle, 420 5060 Auvelais</p>	<p>50. Zone T (SAGEISS) Rue de l'Hôpital, 18 5300 Andenne</p>

Le statut de membre adhérent est réservé aux personnes morales :

- dont la candidature a été acceptée par le CA et qui sont en attente d'être élues en tant que membres effectifs par une AG statutaire,
- qui sont en ordre de cotisation,

Il n'y a pas de membres adhérents actuellement.

Le statut de membre invité est réservé aux associations :

- dont le siège social n'est pas fixé en Wallonie, mais dont la présence revêt un intérêt particulier sur le plan des partenariats ou en fonction de leur expertise,

- qui s'engagent sur les textes fondateurs de la FEDITO WALLONNE. Les membres invités peuvent participer aux groupes de travail, recevoir les PV et les informations diverses qui circulent,
- les membres invités ne participent pas aux réunions de négociation avec le politique ou autres réunions officielles,
- qui sont en ordre de cotisation (équivalente à celles des membres effectifs et adhérents).

Il n'y a pas de membres invités actuellement.

II. COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION AU 31 DECEMBRE 2018

1. Cindy Bangeert (CAPC)
2. Anne-Sophie Charneux (ASBL Solaix)
3. Ronald Clavie (CNP Saint-Martin)
4. Leonardo Di Bari (Phénix)
5. Adélaïde Gilles (ASBL REPIT)
6. Thierry Lottin (Clinique Notre Dame des Anges)
7. Michaël Mathieu (SAP Aubange)

III. COMPOSITION DU BUREAU AU 31 DECEMBRE 2018

1. Ronald Clavie (CNP Saint-Martin)
2. Leonardo Di Bari (ASBL Phénix)

Remarque : L'Assemblée Générale du 8 juin 2018 a acté la démission de la Présidente, Laurence Przylucki, qui a durant trois années assumé cette fonction avec dynamisme et rigueur. Faute de candidat pour la relève de cette fonction de Président(e), celle-ci n'est plus assurée. Le Conseil d'Administration a donc ré-organisé son mode de fonctionnement et a notamment délégué plus de tâches aux coordinatrices et au secrétaire-comptable. Ce mode de fonctionnement permet à la Fédération de rester mobilisée et active. En vue de la prochaine Assemblée Générale 2019, un appel à candidature pour rejoindre le Conseil d'Administration sera lancé et également pour la fonction de Présidence.

Réunions du Conseil d'Administration en 2018 : 11

Dates : 19/01 ; 23/02 ; 20/03 ; 20/04 ; 15/05 ; 08/06 ; 03/07 ; 07/09 ; 09/10 ; 09/11 ; 14/12.

Réunions du bureau en 2018 : /

Le bureau est un organe consulté dans les situations d'urgence ou qui demandent une réaction/décision rapide. Cette année, les décisions

nécessitant son avis ont été traitées par échanges d'e-mails et de contacts téléphoniques.

Réunions de l'Assemblée Générale en 2018 : 1

Date : 08/06/2018

Lieux des réunions : Depuis le 1er janvier 2018, la Fédération compte sur la solidarité de ses partenaires et de ses membres pour trouver des lieux où peuvent se tenir ses réunions de CA ou de groupes de travail. Nous avons pu compter en 2018 sur le CRESAM, l'hôpital psychiatrique Saint Martin et l'asbl Phénix qui nous mettent gratuitement des salles de réunions à disposition. Nous tenons à garder NAMUR comme point central, nos membres venant de toute la Wallonie.

Les bureaux de l'équipe sont situés à Liège (3 rue Fusch – 4000 Liège).

Il s'agit d'un nouveau lieu depuis mai 2018.

IV. EQUIPE FEDITO WALLONNE (Coordination/Comptabilité/Entretien)

1 coordinatrice de projets (0,75 ETP) : Pascale Hensgens, engagée depuis le 2 mai 2012. Cet emploi est subventionné par la Wallonie dont un point APE.

1 coordinatrice administrative et financière (0,75 ETP) : Jézabel Legat, engagée depuis le 1^{er} avril 1999. Cet emploi est financé par le Fonds Maribel Social et en partie par la Wallonie.

1 secrétaire/comptable (0,25 ETP) : Pascal Blavier, engagé depuis le 2 janvier 2015. Cet emploi est financé par le Fonds Maribel Social et en partie par la Wallonie.

Remarques :

Depuis octobre 1998, la FEDITO WALLONNE bénéficie d'1 ETP grâce au Plan Maribel Social. Depuis décembre 2001, cet ETP est réparti sur deux travailleurs (0,75 ETP pour l'un et 0,25 ETP pour l'autre).

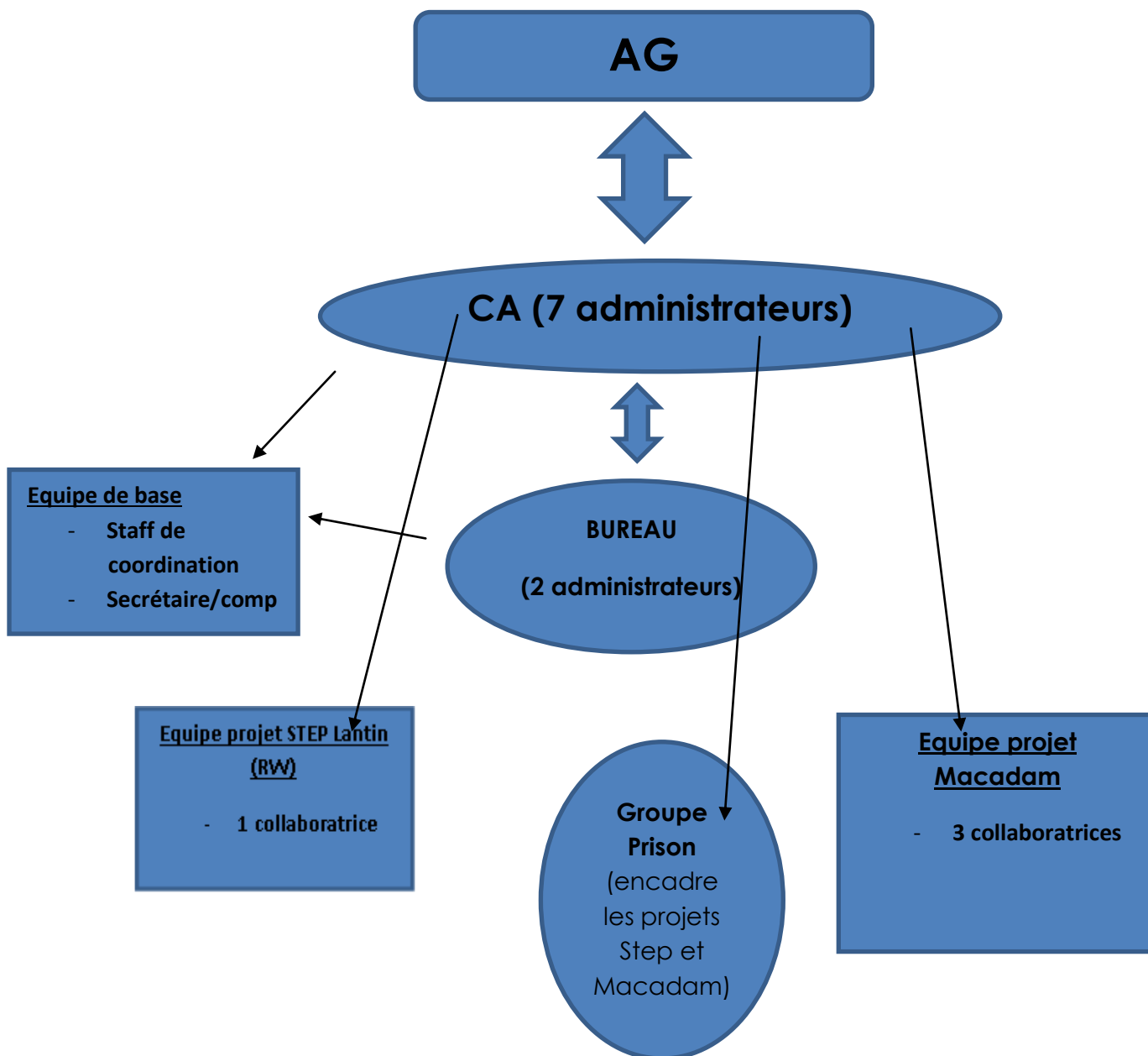
La Fédération a obtenu fin 2014 le renouvellement de ses 2 points A.P.E. En 2017, ces deux points ont été répartis entre la coordinatrice de projets et une collaboratrice du projet Step à Lantin.

Le réseau ALTO, constitué en ASBL fin 2012, est toujours lié à la FEDITO W via une convention approuvée par la DGO 5. Cette convention prévoit que la FEDITO WALLONNE rétrocède la subvention accordée via l'agrément de la Fédération à l'asbl Alto (5/11 de la subvention). Le rapport d'activités d'Alto de l'année 2018 est joint en annexe.

Enfin, en tant que promoteur de deux projets, « Step By Step » à Lantin et du projet pilote « Macadam » (Développement d'un modèle de prise en charge des détenus toxicomanes à la prison de Lantin), la FEDITO WALLONNE est, au 31.12.2018, employeur de 4 personnes à raison de 3.25 ETP (0,75 ETP pour Step By Step et 2,5 ETP pour le projet pilote fédéral).

V. MODE DE FONCTIONNEMENT INTERNE DE LA FEDITO WALLONNE

Organigramme / Instances décisionnelles 2018



L'Assemblée Générale : Seuls les membres effectifs ont le droit de vote en A.G. Une AG statutaire est organisée annuellement.

Le CA : Composé de 7 administrateurs, il se réunit chaque mois. En concertation avec les coordinatrices de projet et administrative, un ordre du jour est préparé.

Le bureau : Actuellement composé de 2 administrateurs.

La Fédération a le souci d'assurer au sein et au travers de ses différentes instances décisionnelles, **une représentativité des divers secteurs qui la constituent** (promotion de la santé, prévention, réduction des risques, traitement, soin, insertion socio-professionnelle, liaison-réseau) **et des diverses formes des dispositifs** (ambulatoires ou résidentiels, sous statut SSM, convention INAMI, PSSP, PCS, subsides spécifiques tels que les subventions facultatives, etc).

Les groupes de travail : La Fédération propose à ses membres 3 groupes de travail leur permettant d'aborder les questions qui les préoccupent, chaque membre ayant la possibilité d'inscrire l'un ou l'autre point à l'ordre du jour des réunions programmées :

1°) le groupe Stratégies et politique (tous les membres y sont invités).

2°) le groupe Réseaux Assuétudes (ouvert à tous les membres mais traitant spécifiquement des questions liées aux Réseaux d'aide et de soins spécialisés en assuétudes).

3°) le groupe Pratiques et expériences professionnelles (tous les membres y sont invités)

Ces groupes, même s'ils favorisent l'expression des positions, ne sont pas des lieux de prise de décision. Un administrateur est au moins présent à chaque groupe de travail pour relayer, avec le staff de coordination, les réflexions/propositions/revendications qui en émanent auprès du Conseil d'administration.

Il est possible que des sous-groupes de travail plus ponctuels soient organisés pour traiter des problématiques spécifiques en lien avec l'actualité.

Chaque rencontre en groupe ou sous-groupes de travail fait l'objet d'un PV qui est transmis ou rendu accessible via le site internet de la Fédito wallonne **à tous les membres**. Dans la même dynamique, le staff de coordination assure à l'ensemble des membres, un retour et un suivi d'informations émanant des lieux d'échanges et de concertation.

Tout membre peut aussi, à travers le staff de coordination, interpeller la Fédération et donc ses instances décisionnelles.

Ce mode de fonctionnement qui a fait ses preuves et qui est régulièrement évalué, permet à la fédération de remplir ses missions dans un souci de transparence, de démocratie et dans le respect des valeurs qu'elle promeut et qui constituent la ligne directrice de ses recommandations, de ses prises de positions et de ses revendications.

L'investissement des membres peut prendre différentes formes : participation aux groupes de travail, transmission d'informations sur une thématique, participation à des rencontres à thèmes, représentation du secteur assuétudes dans les Réseaux 107 et Réseaux enfants/ados... **Cette collaboration est à souligner et à remercier.**

Préambule :

Pour rappel, voici le statut et les missions de la Fédération fixés par le décret.

L'agrément 2015 - 2018 de la FEDITO WALLONNE qui lui confère le statut de **Fédération des réseaux et des services d'aide et de soins spécialisés en assuétudes** lui permet de poursuivre les missions telles que prévues dans le Code wallon de l'Action sociale et de la santé, à savoir :

- *La concertation entre ses membres en vue de promouvoir et de soutenir la qualité des activités ;*
- *La représentation des réseaux et des services de manière collective ou, lorsque ceux-ci en font la demande, de manière individuelle ;*
- *Le développement d'échanges et de réflexions entre ses membres ;*
- *Le développement de la participation à l'information et à la sensibilisation des membres.*

Cette reconnaissance et le financement alloué dans ce cadre assurent une relative et fragile stabilité financière à la Fédération. Ainsi, la subvention octroyée n'a pas tenu compte de l'indexation demandée. Celle-ci aurait permis, entre autres, d'engager 1 mi-temps supplémentaire pour pouvoir répondre adéquatement à l'augmentation des activités de la Fédération, notamment en termes de production d'analyse, des évolutions des pratiques et dispositifs et de participation dans les différents lieux de concertation régionaux et fédéraux. Ce manque de moyens a des répercussions sur l'ensemble des objectifs opérationnels liés aux missions qui sont dévolues à la Fédération : choix dans les lieux de représentation, manque de temps pour construire la consultation des membres sur des positions globales...

L'agrément arrivant cette année en fin d'échéance, la FEDITO WALLONNE a répondu à l'appel à candidature pour la reconnaissance d'une Fédération pour la période 2019-2022 et n'a pas manqué d'y intégrer un budget indexé.

A ce jour nous avons reçu la réponse officielle positive de l'obtention de cet agrément mais aucune information concernant le budget demandé.

La FEDITO WALLONNE est l'organe de représentation du secteur wallon des assuétudes. La Fédération regroupe 50 institutions membres (ambulatoires, résidentielles, actives dans les domaines de la promotion de la santé, de la prévention, de la réduction des risques, du traitement, des soins, de l'insertion-professionnelle, du travail de liaison-réseau et de la recherche en matière d'assuétudes.) Parmi ces opérateurs membres, 28 sont agréés via le Code wallon de l'action sociale et de la santé, section assuétudes. Les autres via des agréments SSM, des conventions ex-Inami 7-73, des financements PSSP, des financements liés à l'hospitalier. Un certain nombre de nos membres bénéficient également d'autres modes de financements via les PCS, des programme de promotion de la santé ou encore des subventions facultatives.

Cette représentativité dans le champ des assuétudes, à la fois clinique et statutaire, constituée par ce large éventail d'opérateurs spécialisés en Wallonie permet à la Fédération de poursuivre son investissement tant sur le développement du continuum et de la cohérence des politiques drogues que sur les questions plus locales et territoriales d'équilibre entre l'offre et les besoins.

Année 2018 : le contexte

L'année 2018, du côté de la Wallonie, a été marquée par la poursuite de la mise en œuvre du transfert des compétences du fédéral vers les entités fédérées. Le Décret Promotion de la santé, le transfert des Conventions Inami (entre autres 7-73) et la réforme des SSM ont principalement occupé le Cabinet de la Ministre de la Santé. Avec comme conséquence, pour le secteur assuétudes et la FEDITO WALLONNE, une certaine temporisation dans les attentes de mobilisation politique autour notamment de l'amélioration du décret, de l'intégration des subventions facultatives au cadre agréé et de la stabilisation voire de l'élargissement de l'offre spécialisée proposée par les opérateurs agréés.

Contrairement aux autres années, une seule réunion de travail a été organisée par le Cabinet de la Ministre de la santé avec le secteur en date du 21 mars 2018. Au terme de cette année 2018, les craintes que nous relevions en 2017 concernant la *sectorialisation* des compétences « santé » semblent se confirmer. Alors que la problématique des drogues nécessite une approche de santé publique transversale et multidimensionnelle, c'est une vision cloisonnée par statuts et modes de financement des opérateurs qui prévaut pour le moment.

Toujours du côté des politiques wallonnes, la nouvelle réforme APE a occupé une place importante dans le travail de la FEDITO WALLONNE. En effet, les services et réseaux assuétudes agréés dépendent largement des emplois APE. Historiquement, depuis 2009 les points APE étaient quasi la seule manière de pouvoir augmenter la capacité des opérateurs à faire face à l'augmentation des besoins et des indexations non prises en compte par les subsides. Aujourd'hui, près de 61% du personnel affecté aux missions des services et des réseaux agréés occupent un statut APE. Les premières estimations des pertes encourues, via les simulations de l'Unipso, se chiffraient entre 3 à 24% de la masse salariale. Un désastre pour certains services et qui sera parfois synonyme de fermeture pure et simple pour d'autres.

Notons par ailleurs, le travail entamé par les Commissions Santé de l'AVIQ dont celle « Prévention et Promotion de la Santé » qui a eu 2 réunions programmées en 2018 : 12/06/2018 et le 14/11/2018.

L'année 2018, du côté fédéral cette fois, a été également pour la Fédération une année d'implications multiples. Avec notamment une proposition de consultation de la société civile par la Cellule Générale Politique Drogues, un avis concernant le nouvel AR sur les traitements de substitution et la mise en œuvre d'un projet pilote « Drogues et Détention » à la prison de Lantin, Macadam.

Actions 2018

1. Refinancement du décret

La Fédération a interpellé la Ministre, début 2018, sur le respect de l'article 655 du Code wallon à savoir le financement minimum de 125 000 euros par zone. De manière plus globale la FEDITO WALLONNE a réclamé, à nouveau, un refinancement du décret. D'une part afin de pérenniser l'existant qui s'étiolé notamment en raison de l'augmentation des besoins et de la précarité, et d'autre part afin de créer et d'augmenter une offre spécifique qui répond aux chaînons-manquants du continuum notamment en matière d'accueil d'urgence et d'accès à la santé physique, d'accueil de jour, d'accueil résidentiel, de soutien à domicile, de réduction des risques en rue eten milieux festifs, de logements, d'insertion sociale et professionnelle. La Ministre nous a répondu qu'elle ré-analyserait la situation budgétaire début 2019.

2. Recommandations AR « traitement de substitution » et état des lieux de la prescription méthadone en Wallonie

A l'occasion du projet de modification de l'AR réglementant les traitements de substitution, la FEDITO WALLONNE a remis ses recommandations (avec la Fédito Bruxelles et le Réseau Alto) aux instances fédérales en février 2018. Parmi celles-ci relevons : l'impact négatif pour certaines zones territoriales wallonnes de la limitation à 50 patients dits toxicomanes dans la file active de patients d'un médecin généraliste, l'état critique de la démographie médicale et la saturation des centres spécialisés, la recherche d'une prise en charge la moins stigmatisante possible dans le milieu de vie, le soutien au travail en réseau pluridisciplinaire.

En parallèle, la FEDITO WALLONNE a réalisé un état des lieux de la prescription de méthadone en Wallonie avec l'appui des Réseaux assuétudes et de la Fédération des Maisons Médicales. Cet état des lieux a été transmis en octobre 2018 aux membres, au Cabinet de la Ministre de la Santé, à l'AVIQ et au SPF santé.

3. Projet-Pilote MACADAM « Modèle de prise en charge des personnes en détention présentant des problèmes liés aux drogues » à Lantin

En juillet 2017, la FEDITO WALLONNE était invitée par le Cabinet de la Ministre wallonne de la Santé à endosser le rôle de coordinateur local d'un projet pilote développé et financé par la Ministre de la Santé fédérale. L'objectif étant de mettre en œuvre un modèle de prise en charge pour des personnes en détention présentant des problèmes liés aux drogues. Le projet vise à tester ce modèle dans une phase pilote dans 3 prisons «partenaires», notamment à Hasselt, à Bruxelles et à Lantin. Il s'agit d'offrir un soutien supplémentaire portant sur le contenu (expertise, formation) et un soutien organisationnel aux prisons pilotes pour que des soins de qualité pour les personnes en détention avec une problématique de consommation de drogues puissent être proposés. L'idée étant d'élaborer un trajet de soins équivalent à celui dans la société « libre » en participant à l'amélioration du contexte de soins actuel en prison.

Le CA de la FEDITO WALLONNE s'est rapidement positionné afin de répondre positivement à cette invitation malgré un mode de financement relativement précaire (3 AR successifs financés par tranche). Début 2018, les engagements de la coordinatrice, de l'infirmière et de 2 psychologues ont eu lieu. La principale difficulté rencontrée concerne l'engagement du psychiatre qui, malgré les nombreux canaux de diffusion de l'offre, n'a pu se concrétiser jusqu'alors. La Fédération a donc introduit une demande de dérogation pour engager à la place du psychiatre, un psychologue à mi-temps. Cette dérogation a été acceptée.

Par ailleurs la FEDITO WALLONNE a mis en place, en interne, un groupe de travail Prison chargé de suivre l'évolution des projets développés en prison et portés par la Fédération (Macadam et Step By Step).

Fin de l'année 2018, la chute du Gouvernement fédéral et la gestion en « Affaires courantes » ont fait peser un certain nombre d'incertitudes sur le financement et le déroulement du projet. Malgré tout, le Conseil d'Administration a décidé de maintenir l'équipe en place et d'ajuster son positionnement selon les informations et les garanties qu'il obtiendra début 2019.

Pour le déroulement du projet lui-même, la Fédération et l'équipe de Macadam peuvent compter au quotidien sur l'implication des autorités et des travailleurs de la prison de Lantin, partenaires indispensables pour la bonne mise en œuvre du projet : Directeur de la polyclinique, chef et équipe infirmière, médecin de la consultation d'addictologie, Service psycho-social, GPLD...

L'implication de la Fédération dans ce projet pilote s'inscrit dans la préoccupation qu'elle manifeste depuis plusieurs années déjà et qui concerne la prise en charge spécifique des détenus toxicomanes en matière de santé et de continuité de soins. En filigrane, la FEDITO WALLONNE est également motivée par les perspectives de transfert des compétences santé en prison vers le SPF santé.

L'articulation avec le projet Step By Step à Lantin fait évidemment partie intégrante de la dynamique.

Le Staff de la FEDITO WALLONNE participe activement à la concrétisation du projet. La coordinatrice de projet de la Fédération accompagne la mise en place de ce projet-pilote. D'une part, elle intervient en soutien de la coordinatrice de l'équipe Macadam, d'autre part, elle représente la FEDITO WALLONNE auprès des instances officielles. Dans ce cadre, elle a participé à plusieurs réunions, tant à la prison de Lantin qu'au S.P.F Santé ainsi qu'avec la coordinatrice de Macadam. La coordinatrice administrative et le comptable assurent toutes les obligations légales qui incombent à un employeur.

Réunions de la coordinatrice de projets de la Fédération avec la coordinatrice de Macadam : 8

Dates : 16/01 ; 31/01 ; 18/04 ; 7/05 ; 23/05 ; 22/08 ; 30/10 ; 18/12

Réunions au sein de la prison de Lantin auxquelles a participé la coordinatrice de projet de la Fédération : 3

Dates : 16/01 ; 26/02 ; 3/10 (prison de Saint Gilles) ;

Réunions au SPF Santé à Bruxelles de la coordinatrice de projet de la Fédération : 3

Dates : 28/02 ; 27/06 (Accompagnée par Ronald Clavie – Administrateur) ; 26/09

Réunions du Comité d'accompagnement interne de la FEDITO avec le staff de la Fédération, l'intervenante de Step By Step et la coordinatrice de Macadam (GROUPE PRISON) : 5

Dates : 18/01 ; 13/03 ; 7/05 ; 3/07 ; 11/09 ; 4/12

Réunions pour réaliser les entretiens d'accompagnement des travailleurs Macadam : 3

Dates : 9/10 ; 23/10 et 21/11.

4. Step By Step Lantin

Depuis décembre 2016, le Cabinet de la Ministre de la Santé wallonne soutient notre demande de poursuivre le dispositif Point Central de Contact, d'Orientation et d'Accompagnement pour les détenus usagers de drogues incarcérés mais uniquement à la prison de Lantin et non plus sur l'ensemble de la Wallonie. Une subvention facultative limitée à un montant de 24 000 € a été allouée à la FEDITO WALLONNE. Le projet consiste à assurer une présence régulière à la prison afin de rencontrer les personnes détenues et dépendantes, de les informer, de les orienter et de les accompagner vers les structures de soins spécialisées en assuétudes ou en santé mentale.

Ce financement a permis à la Fédération de poursuivre en partie ses activités initialement développées dans le cadre du Projet STEP By STEP et pour lequel l'évaluation PROSPER, menée par Belspo, avait d'ailleurs mis en avant les effets positifs de ce type de dispositif en prison, notamment en termes de motivation pour les détenus. Ce dispositif à Lantin rencontre aussi une partie des besoins mis en évidence dans le cadre du projet pilote « Modèle de prise en charge des personnes en détention présentant des problèmes liés aux drogues » que la Ministre de la Santé fédérale a commencé à mettre en œuvre en juillet 2017 (lire ci-dessus).

La Fédération a engagé du 01/01/2018 au 31/12/2018 un travailleur à ¾ temps (jusqu'au 30/06/2018) puis à mi-temps (jusqu'au 31/12/2018). Le Groupe Prison composé de représentants d'associations membres de la Fédération et les coordinatrices ont encadré ce projet.

La Fédération a réintroduit une demande de subvention facultative pour la reconduction en 2019 mais en sollicitant des moyens financiers supplémentaires permettant d'engager à temps plein le travailleur sur Lantin.

Le rapport d'activités 2018 du projet STEP Lantin est consultable sur le site internet de la Fédération : feditowallonne.be

Réunions du Comité d'accompagnement interne de la FEDITO (Groupe prison) : 5

Dates : 18/01 ; 13/03 ; 7/05 ; 11/09 ; 4/12

Réunion de l'entretien d'accompagnement du travailleur : 1

Dates : 23/10

Réunion du Comité d'Accompagnement de l'Aviq : 1

Date : 30/05/2018

5. Intervention dans l'AMA' tinée sur le thème « TROP TOX, TROP ALCOLO : BIENVENUE CHEZ NOUS ? » - 29 mars 2018

La FEDITO WALLONNE, invitée à titre d'expert, a fait part de son analyse et de ses réflexions aux équipes des maisons d'accueil invitées à réfléchir sur le constat que les services d'aide aux sans-abris, que ce soit les maisons d'accueil, les services d'accueil de jour, les services de guidance à domicile ou les travailleurs de rue, sont confrontés de plus en plus au quotidien à des personnes sujettes à des dépendances diverses (alcool, drogues, médicaments, ...). Face à ces problématiques, les travailleurs ne possèdent pas toujours les outils pour y faire face. Comment agir par rapport à ce public en tant que travailleur et mieux les accueillir ? Comment travailler avec ce public, avec quels outils, quelles méthodes, quelles ressources ? L'AMA, fédération des maisons d'accueil, souhaitait également susciter une réflexion sur les seuils d'accès aux services. Comment maintenir un bas seuil d'accès, avec le

moins de conditions d'entrée possible, et comment ne pas exclure les personnes toxicomanes car il s'agit d'un public trop compliqué ?

Pour préparer cette intervention, la coordinatrice de projets de la Fédération a recueilli les réflexions et recommandations des membres de la Fédération et a produit un texte de référence disponible sur le site.

6. Organisation d' ½ journée sur le thème des SCMR – 2 mai 2018

La FEDITO WALLONNE a organisé à Charleroi, une ½ journée de sensibilisation sur ce dispositif spécifique car elle défend la diversité et la complémentarité des dispositifs de prise en charge de la problématique assuétudes. L'offre « assuétudes » wallonne ne rencontre pas l'ensemble des besoins des usagers de drogues, tant dans le domaine de l'aide, des soins et de la réduction des risques et parmi les chaînons manquants, il y a le dispositif spécifique appelé « salle de consommation à moindre risque » (SCMR).

Le programme était le suivant :

- **Présentation de l'étude Belspo "DRUGROOM"** sur la faisabilité de la mise en place des salles de consommation en Belgique (Pablo Nicaise et Pierre Smith - UCL)
- **Présentation du modèle ABRIGADO**, Asile de nuit - Centre de jour : Salle de consommation de drogues - Consultation médicale pour consommateurs - Kontakt-Café (Patrick Klein – Chargé de Direction et Didier Schneider – Responsable du Centre de jour à Luxembourg-Ville.
- **Le cadre législatif : la loi de 1921 et ses limites.** Présentation de la **Campagne Stop 1921** (Bruno Valkeneers – Transit ASBL)
- Discussions / Débat

Une quarantaine de personnes ont participé à ce débat.

7. Co-rédaction revue internationale Addictions : recherches et pratiques

La FEDITO WALLONNE est membre du comité éditorial de la revue internationale « Addictions : recherches et pratiques ». Cette revue est publiée avec le soutien de la DGS en France. Elle est éditée par la Fédération française Addiction. Elle est le fruit d'une collaboration entre différents partenaires français, belges, québécois et suisse : l'association des intervenants en dépendance du Québec, La Fédito Bruxelles, la FEDITO WALLONNE, le Groupe romand d'études sur les addictions, le groupe de recherche et d'intervention sur les substances psychoactives du Québec et enfin la Fédération Addiction.

Le numéro 2, sur le thème de la place des usagers, a été diffusé en Wallonie en février 2018. Il comportait 3 articles proposés et rédigés par le FEDITO WALLONNE. Dès mars 2018, le comité éditorial s'est mis au travail pour la composition du 3^e numéro à paraître en mars 2019 sur le thème des marchés et de la régulation des drogues. Parmi les différentes tâches des partenaires, relevons notamment l'élaboration de propositions de sujets liés au thème en diffusant notamment l'offre vers ses membres et réseaux, la négociation des représentations par pays, la rédaction d'articles, la relecture d'articles écrits par d'autres, la diffusion de la revue (version papier et Net).

Réunions du Comité éditorial (via conférence téléphonique internationale) : 5

Dates : 31/01; 14/05 ; 11/06 ; 19/09 et 12/12

8. Le TDO « allégé » en 2018

La TDO6 se déroulera en 2020 à Montréal. En effet pour des raisons techniques, il n'a pas été possible pour le comité international de l'organiser en 2018. Afin de ne pas faire attendre les participants pendant 4 années (le TDO s'organise tous les 2 ans), option a été prise par les partenaires que chaque pays organise en 2018-2019 un « TDO allégé » en lien avec un évènement ou une thématique spécifique. Pour la Belgique, c'est l'évènement « Drugs in Bruxelles » du 21 février 2019 qui intégrera via

la question de l'accès à la naloxone, la préoccupation du comité international TDO.

Réunions du comité international (via conférence téléphonique internationale) : 5

Dates : 29/01 ; 16/03 ; 3/07 ; 28/08 et 23/10/2018

9. Projet MATREMI

La FEDITO WALLONNE a été sollicitée en juin 2018 par UGent afin d'être partenaire d'un projet d'étude Belspo sur le thème : « Cartographie de la présence et de l'amélioration du traitement de la consommation de substances pour les migrants et les minorités ethniques ». Fin 2018, le projet a été sélectionné et il s'agira pour la Fédération d'une part d'apporter aux chercheurs les ressources et expertises disponibles en Wallonie mais aussi de recueillir les expériences de bonnes pratiques afin de réaliser un « guidebook » à diffuser par la suite auprès des professionnels spécialisés en assuétudes et en santé mentale. Ce projet de recherche se concrétisera entre février 2019 et novembre 2019.

10. Projet pour renforcer la Promotion de la Santé, l'accompagnement de détenus en matière de santé mentale, de gestion des assuétudes et de réduction des risques dans les prisons en Wallonie – Appel à projet programmé en 2019

Le 13/06/2018, la Ministre de la Santé, de l'Action Sociale, de l'Egalité des chances et de la Simplification administrative, invitait une série d'acteurs du terrain Assuétudes pour les informer d'un prochain appel à projet qui viserait à renforcer le travail en prison en matière de prise en charge des détenus d'un point de vue santé mentale et assuétudes ainsi qu'en matière de promotion de la santé et de la RDR au sens large. Le projet devrait commencer en 2019 et couvrirait l'ensemble des prisons wallonnes avec un budget de 900 000€. La FEDITO WALLONNE a marqué son intérêt pour le soutenir et y prendre

part. L'appel à projet a été publié fin janvier 2019. La Fédération va organiser une rencontre avec l'ensemble des services intéressés.

11. Réforme A.P.E et l'état des lieux de l'emploi dans le secteur

Dès le mois de **mars 2018**, la Fédération a consacré du temps au suivi du dossier APE dès lors que le Ministre de l'emploi a annoncé les intentions de sa nouvelle réforme. Ce travail de suivi s'est concrétisé par des contacts réguliers d'échanges d'informations avec la FASS et l'Unipso et le suivi de leurs travaux. La Fédération a joué un rôle de courroie de transmission avec ses membres notamment au niveau du calcul des simulations des montants forfaitaires qui devaient au départ entrer en vigueur en 2019 et qui ont finalement été reportés à 2020. La Fédération en a profité pour réaliser un état des lieux de l'emploi des services et des réseaux agréés mais également d'autres opérateurs membres. Elle s'est également appuyée sur les coordinateurs réseaux pour enrichir sa collecte de données au niveau des opérateurs non membres de la Fédération. En octobre 2018, pour les services et réseaux agréés, on relève : 56 ETP dont 35 sous statut APE. Pour les autres opérateurs spécialisés : 323 ETP dont 100 sous statut APE.

Le secteur spécialisé « assuétudes » est donc largement impacté par la réforme APE (calcul forfaitaire et transfert aux politiques fonctionnelles). Pour certains, ces pertes s'annoncent catastrophiques considérant que leurs missions de base sont remplies grâce aux emplois APE.

Début juillet 2018, la FEDITO WALLONNE a adressé à la Ministre de la Santé Wallonne, un courrier attirant son attention sur les risques encourus par certains opérateurs. En effet avec cette réforme certains services spécialisés pourraient subir une diminution de moyens représentant de 32 à 48 % du montant du financement agréé. Par ailleurs, nous avons attiré son attention sur la situation particulière des Réseaux qui ne peuvent recevoir en l'état actuel de montants forfaitaires puisque leur mode de financement et son montant, fixé par décret, est directement lié au nombre d'habitants de la zone. Enfin, la Fédération a attiré l'attention de la Ministre sur le risque de perte d'expertise de ses équipes. En effet, le secteur assuétudes nécessite des intervenants qualifiés pour proposer un accompagnement spécialisé et de

qualité des usages problématiques de drogues. Les travailleurs APE qualifiés, qui ne sont plus effectivement éloignés de l'emploi, sont indispensables au bon fonctionnement de l'organisation de l'offre.

En novembre 2018, via sa fédération d'employeur la FASS, la FEDITO WALLONNE a également adressé un autre courrier à la Ministre de la Santé concernant son intention d'organiser le transfert des enveloppes APE au sein du ministère de la santé. Nous y demandons :

- qu'il n'y ait pas de modification de l'enveloppe forfaitaire de chaque service et réseau jusqu'à la concrétisation et l'aboutissement des concertations.
- que les enveloppes soient figées par secteur et sous-secteur
- que soient préservés les emplois structurels liés aux ex-emplois APE

12. Participation de la société civile aux politiques drogues

A l'occasion des rencontres organisées autour d'échanges d'informations entre le SPF Santé, le VAD, la Fédito Bruxelles et la FEDITO WALLONNE, les 3 fédérations sectorielles ont souhaité introduire une proposition afin que la société civile soit invitée aux travaux de la Cellule Générale Politique Drogues qui encadre l'élaboration de la politique fédérale santé en matière de drogues. C'est donc dans ce cadre qu'en **mars 2018** une proposition de consultation de la société civile par la Cellule Générale Politique Drogues a été transmise au coordinateur drogues. Une première rencontre a eu lieu, **le 4 décembre 2018**, avec le président de la CGPD. L'occasion pour les 3 associations de mettre en avant quelques priorités à développer pour les années à venir : modification de la loi de 1921, élaboration d'une politique drogues s'appuyant sur des plans et stratégies, amélioration de l'architecture d'encadrement de cette politique notamment en réinstaurant une CIM drogues interministérielle, intensifier le recueil de données, relancer un programme fédéral de soutien aux nouveaux dispositifs de soins et d'aide, soutenir de manière plus intensive l'information et la prévention, organisation de la consultation de la société civile...

Nous avons également relayé cette attente auprès du cabinet de la Ministre de la Santé en Wallonie.

Nous attendons les suites de cette première étape.

13. Recommandations vers le Conseil supérieur de la Santé

Début 2018, nous avons pris connaissance de l'avis du CSS concernant sur jeu pathologique en Belgique. Certains membres de la FEDITO WALLONNE se sont étonnés des recommandations émises et de l'absence de concertation avec les opérateurs de terrain en Wallonie. Notamment en ce qui concerne les « mesures structurelles concernant l'offre de jeux » ; en ce qui concerne l'amélioration de « la connaissance de la dépendance aux jeux de hasard et de l'offre des soins disponibles » et enfin concernant les mesures qui ont trait au « renforcement de l'offre de soins disponible ». Nous avons donc porté à la connaissance du CSS les réflexions de nos membres. Une annexe à l'avis a été proposée.

Depuis le CSS ne manque pas d'informer la FEDITO WALLONNE sur la tenue de ses travaux et au besoin de recueillir son avis. Ce fut le cas en 2018 pour l'avis du CSS sur l'alcool et en 2019 sur les jeux de hasard.

VII. TRAVAIL INTERNE DE LA FEDERATION

A. Les Groupes de Travail

La Fédération organise 3 groupes de travail distincts :

1. Le Groupe de travail « ***Stratégies et politique*** »
2. Le Groupe de travail « ***Expériences et pratiques professionnelles*** »
3. Le Groupe de travail « ***Réseaux assuétudes*** »

Ces trois groupes de travail sont ouverts à tous les travailleurs des institutions membres et, quand cela le nécessite, à des invités extérieurs. Ces groupes sont des lieux d'informations, d'échanges, de débats, de réflexions, de propositions et n'ont pas de pouvoir de décision. Les administrateurs qui y sont présents

ainsi que le staff de coordination relaient les propositions / réflexions qui en émanent auprès du Conseil d'Administration. A ces groupes s'ajoutent des groupes de travail plus ponctuels, selon les demandes, l'actualité ou l'urgence.

1°) Groupe de travail « **Stratégies et politique** » : 2

Dates : 5/03 et 6/11

Ce groupe de travail est ouvert à tous les membres. Il réunit généralement les directions des institutions et des services membres de la Fédération. Il permet le suivi du travail du CA et du staff de coordination avec les membres en lien avec les responsables politiques et l'administration. Il permet aux membres de se positionner sur les choix et les urgences à suivre par le CA et le staff de coordination.

En mars 2018, la FEDITO WALLONNE a proposé à ses membres un temps de réflexion pour construire une journée de réflexion autour des « objectifs » à porter et des « actions » à mener dans les prochaines années par la Fédération. L'OJ de ce GT s'articulait autour de 3 questions : état des lieux du secteur et des enjeux actuels ; dans le contexte actuel, comment la Fédération doit-elle se définir et se positionner – quelles sont ses lignes de force et de faiblesse ? ; Choix des objectifs et organisation de la journée de réflexion. Ce temps de travail a été organisé en janvier 2019 et va permettre l'élaboration collective de « recommandations » pour la prochaine législature.

En Novembre 2018, l'OJ du GT stratégie et politique portait sur différentes thématiques : suivi des représentants de la Fédération aux commissions AVIQ santé mentale et prévention-promotion ; stratégie de la Fédération par rapport à la réforme APE ; retour sur l'intégration des subventions facultatives à l'agrément ; suivi du Décret de Promotion de la santé (et la place de la RdR) ; discussions et recommandations dans la perspective des élections.

2°) Le groupe de travail « **Expériences et pratiques professionnelles** » :

Il n'y a pas eu de réunions cette année mais ½ journée de réflexion sur les SCMR a eu lieu le 2 mai 2018 (Voir page 21).

3°) Groupe de travail « **Réseaux assuétudes de la RW** » :

Nombre de réunions : 4

Dates : 5/02 ; 25/06; 25/09 et 11/12

Ce groupe de travail réunit les Réseaux Assuétudes RW agréés. Il est également ouvert à l'ensemble des membres de la FEDITO WALLONNE et donc aux coordinateurs d'autres réseaux membres.

Ce groupe a abordé différentes thématiques dont l'arrêté royal relatif aux traitements de substitution en préparation ; le suivi du plan de prévention de la promotion de la santé ; le suivi de l'article 655 du code de la santé ; la question du financement des réseaux et de leur visibilité ; la représentation au Plan wallon sans tabac ; le suivi des « audit-inspection » AVIQ en cours ; le suivi du nouveau projet prison de la Ministre de la Santé Wallonne ; le suivi de la RdR en milieu festif ; le suivi de la réforme APE et des accords du non-marchand.

VIII. ACTIVITES DE REPRESENTATION LIEES AU MINISTERE DE L'ACTION SOCIALE, DE LA SANTE ET DE L'EGALITE DES CHANCES, DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DE LA SIMPLIFICATION ADMINISTRATIVE DE LA REGION WALLONNE

A. Participation à des rencontres avec les représentants du Cabinet et de l'Administration

La Fédération représente les Services et les Réseaux Assuétudes du secteur. A ce titre, elle est invitée à sa demande ou sur proposition des autorités, à des rencontres régulières en fonction de l'actualité et des besoins.

Comme déjà signalé dans le chapitre consacré au contexte de l'année 2018, une seule rencontre avec le cabinet et l'AVIQ a été proposée à la FEDITO WALLONNE. La réunion a été séparée en deux temps, l'une en présence de la représentante du Cabinet, l'autre avec les représentants de l'AVIQ.

A son ordre du jour, la Fédération y avait inscrit les points suivants :

- Quels liens la Ministre envisage-t-elle entre le décret assuétudes et les recommandations assuétudes du futur plan prévention-promotion santé remises par l'ULB ;
- Information concernant la proposition de modèle de consultation de la société civile au sein de la cellule générale politique drogues ;
- Intégration des subventions facultatives aux agréments ;
- Suivi du courrier de la FEDITO WALLONNE à la Ministre concernant le financement minimum par zone de 125 000 euros ;
- Echanges de seringues – état des lieux ;
- Information sur la position de la FEDITO W ;
- Alto et Fédito Bxl sur le nouvel AR en cours concernant les traitements de substitution ;
- Demande d'informations relatives aux APE ;
- Suivi RASH et décompte 2017 ;
- Discussion autour des frais de remboursements « domicile lieu de travail » et leur justification à la subvention (à noter que nous n'avons toujours pas de position officielle sur ce sujet) ;
- suivi des Accords du non-marchand.

Nous déplorons l'absence de l'organisation régulière de rencontres entre le Cabinet et l'AVIQ en présence des représentants du secteur spécialisé assuétudes. De même le fait que le Cabinet ne participe plus au temps consacré avec l'AVIQ. Cette situation ne favorise plus le climat de confiance qui s'était instauré depuis plusieurs années. Il stimule plutôt les contacts interpersonnels avec différents interlocuteurs du Cabinet ou de l'AVIQ qui souvent altèrent la circulation de bonnes informations. Et lorsqu'un problème se pose, il est plus complexe de le résoudre. L'exemple de l'exclusion des Réseaux de l'ANM 2018 en est la preuve. Si la Fédération n'avait pas été interpellée par les coordinateurs réseaux de leur absence dans les directives transmises par l'AVIQ pour les conditions de l'ANM 2018, ceux-ci n'auraient pas pu en bénéficier. La fédération dès lors a dû intervenir à plusieurs reprises par voie de mail et de téléphone et auprès de différents interlocuteurs pour finalement avoir en septembre 2018 une décision confirmant que les réseaux avaient bien accès aux ANM.

Nous avons conscience que de nombreux défis ont dû être relevés par l'AVIQ en termes de réorganisation notamment. Nous espérons que cette situation ira vers un mieux au bénéfice des opérateurs.

Nous avons également conscience des enjeux qui pesaient sur la Ministre de la Santé en termes de transfert des compétences. Toutefois le secteur spécialisé a le sentiment d'avoir fait les frais de cette réorganisation sans être véritablement entendu. Ce sentiment est d'autant plus exacerbé que les opérateurs se débrouillent depuis 10 ans déjà avec un décret pour lequel le financement n'a pas été élaboré en fonction des besoins. Depuis, les besoins ont évolué, l'offre doit s'adapter à la demande qui augmente et qui change, à la précarisation des publics-cible et à la multidimensionnalité de la problématique drogues. Les services et réseaux doivent également s'inscrire dans les objectifs des différentes réformes en santé mentale initiées par le Fédéral sans pour autant bénéficier de moyens supplémentaires.

Nombre de réunions : 1

Dates : 21 mars 2018

IX. COLLABORATIONS ET PARTENARIATS

A. Avec le Centre de Référence Wallon en Santé Mentale (le CRESAM)

Le Centre de Référence en Santé Mentale situé à Namur est le Centre de Référence wallon sur la base de l'arrêté du 30/11/2011.

Le CRESAM a pour objet de rassembler les acteurs de terrain inscrits dans le champ de la santé mentale, y compris les représentants des usagers et des familles. De ce fait, il est important que la Fédito wallonne y soit représentée, tant au sein de son assemblée générale qu'au sein de son conseil d'administration.

La FEDITO WALLONNE est l'un des membres fondateurs du CRESAM. Elle y est représentée, via l'un de ses administrateurs, Thierry Lottin, dans la catégorie « ouverture », tel que prévu dans le décret assuétudes du 30/04/2009. Depuis 2017, Thierry Lottin a été désigné secrétaire du Conseil d'Administration du CRESAM ainsi que représentant au sein du Comité de pilotage du CRESAM.

Outre sa mission principale qui est de soutenir les SSM, le CRESAM a aussi pour objectif de soutenir une réflexion permanente sur les problématiques de santé mentale telles qu'elles se posent dans la société, d'encourager un questionnement sur les pratiques en santé mentale, de participer à la promotion de la santé mentale de la population dans la région et de travailler les questions éthiques qui se posent en la matière. Le CRESAM développe une concertation trans-sectorielle et transrégionale qui correspond aux représentations de notre fédération quant aux stratégies à mettre en œuvre dans notre secteur. Notre implication dans les instances du CRESAM vise à :

- représenter le secteur Assuétudes dans le champ de la santé mentale,
- partager des préoccupations sectorielles en santé mentale,
- défendre la spécificité des interventions « assuétudes »,
- intégrer la question des assuétudes dans une réflexion globale sociétale et en santé.

Nombre de réunions (CA / AG / Groupes de travail/Comité de pilotage) : 10

Dates : 8/01 ; 5/02 ; 19/03 ; 7/05 ; 4/06 ; 10/07 ; 8/10 ; 22/10 ; 5/11 ; 3/12.

Tout au long de cette année, les membres et administrateurs du CRESAM se sont investis dans ces différents lieux de travail portant entre autres sur le suivi du Plan d'Action 2016-2019 et sur les projets :

- Etude KCE sur l'Offre de Soins en Santé Mentale ;
- Semaine de la Santé Mentale 2018 organisée par le CRESAM avec le thème « Les laissés pour compte ». Le 10 octobre de chaque année, la « Journée mondiale de la santé mentale » donne l'occasion de rappeler à la population qu'il est important de prendre soin de sa santé mentale et que des ressources existent en cas de difficultés.
- Mise en œuvre du Plan Wallon de Promotion de la Santé Mentale « Bien-être et Santé Mentale » et la journée d'étude organisée par la Wallonie, etc.

Il est également à noter qu'un autre administrateur de la FEDITO WALLONNE, Ronald Clavie, a été retenu comme expert en santé mentale pour la Wallonie et le secteur des assuétudes dans le cadre de l'enquête « Repères pour une politique wallonne de santé mentale » menée par le CRESAM et qui a fait l'objet de la publication d'un rapport en mai 2018.

http://www.cresam.be/wp-content/uploads/2018/06/Repères_CRéSaM_2018.pdf

B. Avec la Fédito Bruxelles

La FEDITO WALLONNE entretient depuis de nombreuses années des liens réguliers avec la Fédito Bruxelles. Citons par exemple, la revue Addictions, l'organisation du TDO, la participation aux recherches Belspo, les propositions d'amélioration de la politique drogues, la campagne de sensibilisation à la modification de la loi de 1921...

C. Avec la Ville de Liège

La FEDITO WALLONNE a été invitée par la Ville de Liège à devenir membre du Comité de pilotage de la SCMR. La première réunion a eu lieu le 02/07/2018. Cette rencontre a permis aux représentants de la Fondation privée TADAM qui gère le projet de communiquer les informations concernant l'état d'avancement du projet et des conditions de l'ouverture de la salle prévue début septembre 2018.

D. Avec la Fédération des Associations Sociales et de Santé (la FASS)

La FASS est une Fédération patronale intersectorielle ayant pour objet la représentativité du Secteur Santé extrahospitalier, bien-être et aide aux personnes au sein des Commissions Paritaires 330 et 332.

Composent actuellement la FASS : les Fédérations de Maisons Médicales, les Plannings Familiaux, les SSM, les Services Sociaux et les Centres d'Action Sociale Globale, la Coordination de Soins et des Services à Domicile, les Services de Lutte contre la Toxicomanie, l'Aide aux Justiciables et aux Détenus, les services de Télé- Accueil et de Prévention du Suicide, les Services S.O.S. Enfants.

La FEDITO WALLONNE est représentée au conseil d'administration de la FASS qui est officiellement reconnue par le Conseil National du Travail (C.N.T.) comme organisation représentative des employeurs en coopération avec son homologue flamand (V.S.O.) – depuis 1998.

Au sein de la FEDITO WALLONNE, l'affiliation à la FASS a été convenue pour :

- permettre et assurer aux associations membres non affiliées à une fédération patronale, des retours réguliers sur les travaux, les informations et les préoccupations d'une telle fédération (le secteur toxicomanie représenté à la FASS est essentiellement constitué de petites structures et de services ambulatoires),
- promouvoir et défendre les intérêts de notre secteur au sein d'une fédération patronale,
- répondre aux sollicitations de la FASS pour participer à ses travaux et mettre en pratique les accords du non-marchand.
- se mobiliser autour de la réforme APE

La FASS étant membre de l'UNIPSO (Union des entreprises à Profit social), la Fédération peut par ce biais participer et suivre, à son échelle, les travaux qui se déroulent dans le cadre de la concertation sociale, des accords du non-marchand, de la réforme institutionnelle et de la simplification administrative en cours, de la réforme APE...

Nombre de réunions : 3

Dates : 16/03 ; 25/05 ; 14/11

E. Avec l'ASBL IDA

La FEDITO WALLONNE est membre du CA de l'ASBL Ida qui réunit les trois organisations sectorielles actives dans le domaine de l'alcool et des autres drogues en Belgique : Vereniging voor Alcohol- en andere Drugproblemen (VAD) et les fédérations des institutions pour toxicomanes bruxelloise et wallonne. Les différents projets dans lesquels la FEDITO WALLONNE s'est investie en 2018 à travers l'asbl IDA sont : la proposition de consultation de la société civile par la CPGD et les projets soutenus par la Ministre fédérale de la santé à savoir « liaison alcool » dans les hôpitaux et la brochure « alcool et grossesse ». Le projet « liaison alcool » est actuellement en phase d'évaluation et une campagne d'information a été lancée en septembre 2018 autour de la brochure « alcool et grossesse ». Dans la suite de cette publication l'organisation de formations pour les professionnels de soins va faire l'objet d'un appel à projet pour 2019.

Nombre de réunions : 6

Dates : 28/03/2018 ; 20/06/2018 ; 26/06/2018 ; 21/08/2018 ; 25/10/2018 ; 26/11/2018

F. Avec le SPF Santé publique

- **Concertation avec les coupoles du secteur assuétudes**

Depuis 2014, le SPF Santé a la volonté d'informer régulièrement le secteur assuétudes belge représenté par le VAD, la FEDITO WALLONNE et la Fédito Bxl. Ces réunions visent d'une part, à rester en lien avec le terrain et, d'autre part, à informer le terrain des politiques et des actions entreprises au sein, notamment, de la Cellule générale politique drogues et du Ministère de la Santé. L'AR sur les traitements de substitution et l'organisation de la consultation de la société civile ont occupé une partie des travaux en 2018

Nombre de réunions : 3

Dates : 25/01/2018 ; 19/06/2018 ; 4/12/2018

G. Comité de pilotage du Plan wallon Sans Tabac

L'implication de la FEDITO WALLONNE dans ce comité de pilotage, via Catherine Dungalhoeff (SSM ALFA) jusqu'au début 2018 et ensuite via Christelle Theâte (RELIA-Zone4), consiste à renforcer les liens entre Tabac et autres Assuétudes tant en matière de modèles de lecture, que de philosophie et méthodologies de travail, tant dans les domaines thérapeutique et préventif, que dans le domaine de la réduction des risques (modèle assez nouveau en tabacologie et loin d'être encore partagé par tous ses acteurs).

Les points abordés en réunion du comité de pilotage ont concerné :

- Le suivi des demandes pluriannuelles dans le cadre du dispositif 2018-2030
- L'actualité des services
- Le lancement de la circulaire pour lutter contre le tabac, le cannabis, l'alcool et la cyberdépendance dans les écoles secondaires
- Le suivi du groupe de travail "outils" dont l'objectif est de rassembler divers types de supports « ressources » existants afin de sensibiliser les patients en salle d'attente /les clients d'officine à la question du tabagisme et de les informer sur les aides disponibles via un écran digital.
- Le suivi du groupe de travail "évaluation" dont l'objectif est de co-construire un outil commun de collecte des indicateurs de résultats et d'efficacité ayant trait à l'ensemble du dispositif de prévention et de gestion du tabagisme du PWST.
- La rédaction du rapport 2018 et des perspectives 2019

La Fédération y défend la question du **Continuum** (prévention, soins, réduction des risques) en ne manquant pas de rappeler les actions des réseaux et des services en matière de tabac pour articuler les dynamiques sur le terrain.

Réunions du Comité de pilotage + Rencontre Tabacologie du FARES : 3

Dates : 15/06/2018 ; 21/09/2018 et 10/11/2018.

H. Participation au CocoTDI

La Fédération a participé en 2018 au comité de coordination de l'enregistrement du TDI, via Delphine Hellemans. Ce comité a pour mission de garantir le bon fonctionnement de l'ensemble de la procédure d'enregistrement TDI conformément aux règles de la commission de la protection de la vie privée, le contrôle du respect des accords par les différentes parties et le contrôle de la qualité des données échangées.

Lors de chaque réunion, le point est fait sur l'état de l'enregistrement en Wallonie (services spécialisés, services de santé mentale spécialisés en assuétudes et INAMI). Un autre membre de la FEDITO WALLONNE, Jocelyn Deloyer de l'HNP Saint-Martin de Dave, participe également activement à la relecture du rapport national TDI depuis 2016.

Nombre de réunions : 2

Dates : 29/03/2018 ; 6/12/2018

Contenu de ces réunions : travail sur la rédaction du rapport national TDI 2018, état des lieux de l'enregistrement, état d'avancement du module de reporting qui permettra aux centres de recevoir les données relatives à leur enregistrement et intégration du TDI à Healthdata.

I. Activités et Rencontres diverses

Dans le cadre de ses missions, la FEDITO WALLONNE a plus spécifiquement joué son rôle de représentation à la demande de certains services notamment au moment des demandes d'adhésion à la Fédito wallonne mais aussi lors de journées d'étude ou encore à la demande d'acteurs institutionnels :

21/03/2018 : Rencontre de représentants de la plate-forme DAWA (Drogue-Action en Wallonie).

22/03/2018 : Participation au Forum sur le cannabis organisé par la KUL et Tom Decorte.

17/04/2018 : Rencontre **ALTO/FEDITO** pour évaluer comment rendre Alto indépendant de la FEDITO.

24/04/2018 : Courrier de la FEDITO WALLONNE à Eurotox concernant son rapport 2017 et plus précisément le chapitre sur le contexte institutionnel wallon. La présentation manquait d'une vue globale au-delà de la promotion de la santé. Nous avons demandé à être consulté pour le prochain rapport avant publication afin de compléter l'information.

11/06/2018 : Participation au Focus Groupe d'Eurotox pour la réalisation d'un tableau de bord ciblé sur les usages de drogues.

3/09/2018 : Visite de la SCMR à Liège.

16/10/2018 et 17/10/2018 : Participation au premier Forum Addictions et Société à Bruxelles. La FEDITO WALLONNE a lancé l'appel d'offre pour des interventions en ateliers. Plusieurs membres ont ainsi été sélectionnés.

X. ACTIVITES PERMANENTES DU STAFF DE COORDINATION

Le relevé quantitatif des réunions ou groupes de travail auxquels participent la FEDITO WALLONNE, soit via son staff de coordination, soit via ses administratrices et administrateurs, ne peut suffire à éclairer l'ampleur du travail réalisé au cours de l'année 2018.

Via son staff de coordination, la Fédération est aussi organe de liaisons : avec ses membres, avec l'ensemble des acteurs de terrain du secteur assuétudes et leurs fédérations, mais aussi plus globalement avec tous les acteurs privés et publics de la Santé et de la Justice, avec des autorités administratives, avec des autorités politiques et des représentants parlementaires, avec des futurs professionnels, et enfin, avec le grand public. Autant de relais qui demandent réactivité, pertinence et efficacité. La Fédération doit pouvoir suivre également l'actualité et les agendas politiques de manière à anticiper la consultation de ses membres et de ses partenaires dans la construction de telle ou telle recommandation. Enfin, sur le plan du management, avec le projet Step By Step et le projet-pilote Macadam à Lantin, la gestion administrative et financière requiert expertise et vigilance.

C'est donc bien pour améliorer la qualité de son service dans ce travail de concertation, de représentativité, de développement de l'information et de la participation que le CA de la FEDITO WALLONNE avait sollicité une augmentation de ses moyens financiers lors du renouvellement de reconnaissance. Mais également pour mieux évaluer et ajuster les méthodes internes de travail.

Les profils de fonctions des membres du staff ont été réadaptés en juillet 2018 pour mieux correspondre à la réalisation effective des tâches.

Ci-après se trouve un relevé non exhaustif de ces « actions quotidiennes » qui permettent aussi à la Fédération de remplir ses missions :

- Suivi des demandes spécifiques des membres
- Suivi des travaux des commissions parlementaires et rédaction d'interpellations parlementaires
- Rédaction des comptes rendus des groupes de travail, réunion de concertation
- Communication vers les membres et mise en ligne sur l'intranet du site
- Mise à jour du site Internet
- Préparation et rédaction de notes thématiques en vue des CA et AG mais aussi à diffuser vers les responsables administratifs et politiques
- Lectures de la presse généraliste et spécialisée
- Relais d'informations pouvant impacter le secteur
- Relais et suivi des demandes de différents professionnels d'autres secteurs
- Accueil et Orientation des demandes d'utilisateurs et de proches
- Gestion administrative du personnel interne et de celui affecté aux projets dont la FEDITO WALLONNE est porteuse
- Répartition des tâches inhérentes à la gestion des différents projets en cours

XI. PERSPECTIVES POUR 2019

Le secteur a toujours fait preuve d'inventivité en décloisonnant au maximum les pratiques afin de répondre aux besoins des usagers de drogues et de leurs proches dans une approche centrée sur le continuum. Une approche globale qui s'accommode tant bien que mal des modes de financement éclatés des services et réseaux qui engendrent une réelle complexité dans le management des équipes et des projets.

En 2018, la concrétisation du transfert des compétences a laissé entrevoir de nouvelles inquiétudes au niveau de la complexité de la gestion des modes de financement. Il en est ainsi par exemple avec l'entrée en vigueur du décret prévention-promotion de la santé et de la place de la Réduction des Risques. Celle-ci est une mission reconnue et validée des services et réseaux mais elle est également largement promotionnée par le plan de promotion de la santé. Les opérateurs spécialisés assuétudes s'inquiètent de voir la RdR écartelée entre deux décrets : la RdR en milieu festif relevant du décret promotion de la santé et la RdR en rue du décret assuétudes. Si la FEDITO WALLONNE se réjouissait du transfert de cette compétence à la Wallonie, dans une optique de renforcement des pratiques de continuum, la manière dont ce transfert s'est effectué risque bien de cloisonner un peu plus les modalités d'interventions.

Quant aux moyens financiers structurels, des menaces pèsent sur le secteur alors même que ces moyens liés au décret de 2009 n'ont pas évolué. De plus le financement de certaines zones à hauteur de 125 000 euros minimum exigé par décret n'est pas respecté. La Ministre a indiqué que, dans le contexte budgétaire actuel, il ne lui était pas possible d'affecter de nouveaux moyens au financement du décret et que la seule option possible à sa disposition était la réaffectation des moyens entre les différentes zones territoriales. Une position inacceptable pour la FEDITO WALLONNE tant que ne sera pas réalisé, en concertation avec le secteur et dans des délais raisonnables, un véritable travail d'état des besoins.

Enfin, un travail d'inspection concernant les subventions facultatives dont bénéficient un certain nombre d'opérateurs spécialisés assuétudes a été entamé par l'AVIQ en 2018. Toutefois, nous n'avons reçu aucune information

positive quant aux délais de leur intégration dans le mode de financement agréé ni de garantie quant aux montants de ces subventions. Ces subventions facultatives, qui s'élèvent à plus d'un million d'euros annuel (un peu moins de la moitié du budget total affecté à l'agrément annuel des services et réseaux), sont devenues un mode de financement structurel pour des activités et missions de base. C'est dire l'enjeu qui pèse actuellement sur les équipes et leurs projets mais également sur l'offre aux usagers et aux proches.

En lien avec ses missions de représentation, de concertation, d'échanges et de participation et dans le contexte qui s'annonce, les perspectives de la FEDITO WALLONNE pour 2019 peuvent déjà se décliner comme suit :

- Etre un interface avec l'AVIQ et le Cabinet de la Ministre de la Santé wallonne afin de pouvoir continuer à relayer les analyses, préoccupations et attentes du terrain et participer à la construction d'une politique globale de santé publique en Wallonie.
- Participer aux travaux de l'AVIQ via ses commissions santé mentale et promotion-prévention. Y promouvoir les spécificités du secteur spécialisé ambulatoire et résidentiel. Fin 2018, la Fédération a postulé pour être membre du Conseil de stratégie et prospective.
- Continuer à réclamer le juste financement des services et réseaux assuétudes pour obtenir une équipe de base qui permet à chaque opérateur d'assurer les missions pour lesquelles il est agréé. Demander le respect de l'article 655 du code wallon à savoir 125 000 euros par zone.
- Collaborer avec d'autres fédérations et plateformes (FSPST, PSSP, FMM, AMA, DAWA, Féwasm, Fédération de Promotion santé,...) pour maintenir et valoriser la diversité de l'offre spécialisée en matière de prise en charge des usagers et proches
- Travailler avec nos membres à l'élaboration de priorités à défendre pour la prochaine législature et les années à venir. Elaborer et diffuser un document de recommandations.

- Travailler à l'élaboration de plans et de stratégies wallonnes pour aborder la problématique drogues de manière globale et dans tous les aspects du continuum.
- Produire et diffuser des avis et des recommandations en matière de législation (par exemple modification de la loi de 1921) mais aussi de manière spécifique sur tous les aspects relatifs aux consommations problématiques avec ou sans produit. Répondre aux demandes d'avis des autorités publiques.
- S'investir dans les organes de recherches et d'enquête. La recherche MATREMI en est un exemple pour 2019.
- Poursuivre les collaborations internationales autour d'outils d'information et de diffusion (TDO et revue Addictions : recherches et pratiques)
- Coordonner le projet-pilote Macadam à Lantin
- Coordonner le dispositif Step by Step à Lantin
- Remplir notre rôle de Fédération afin de permettre aux acteurs de terrain de répondre de manière qualitative à l'appel à projet de la Wallonie : « Promotion de la santé et accompagnement des détenus en matière de santé mentale, de gestion des assuétudes et de RdR dans les prisons en Wallonie »